

Image not found or type unknown



## Partage des frais residence alternée

Par **nageuse**, le **09/09/2019** à **06:59**

Bonjour, ma fille est en r?sidence alternée depuis janvier 2016 et depuis je paye tout.

J' aimerais récupérer au moins la moitié des frais de creche et de cantine.

Je suis passée devant le JAF la semaine dernière pour la modification de la garde ( un jugement sera rendu le 30 septembre) mais la JAF m' a dit ne pas être compétente pour les sommes passées.

Je me demande alors qui est compétent et comment faire?

Merci